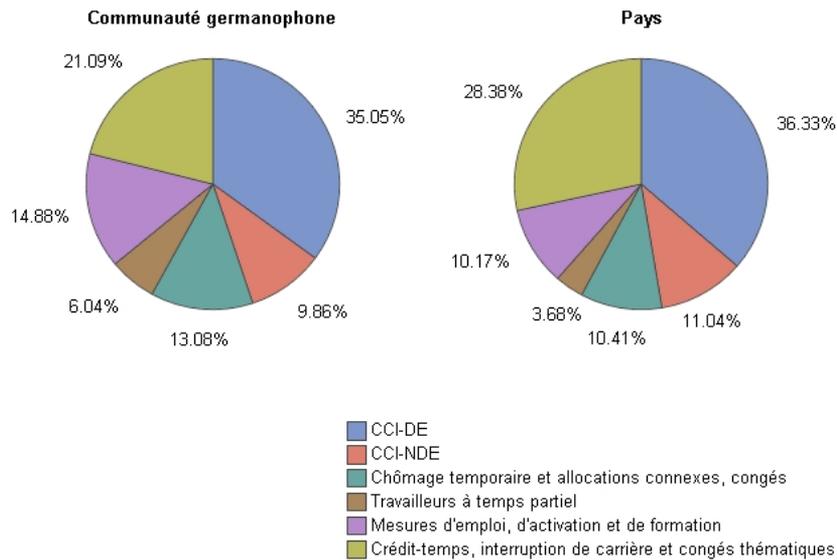


Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	50.301	0,7
Assurés contre le chômage (2)	21.459	0,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	16.963	0,5
Taux du chômage (4)	7,5	

Vision globale 2017	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	153	0,4
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	450	0,7
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	115	1,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2016	37,8	0,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2017	34,6	0,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2017)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	1.442	0,5
		Après études	172	0,4
		Travailleurs à temps partiel volontaire	192	0,9
		Chômage avec complément d'entreprise	22	0,3
		Hommes	938	0,5
		Femmes	890	0,5
		Chefs de ménage	490	0,5
		Isolés	552	0,6
		Cohabitants	786	0,5
		Total	1.828	0,5
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	48	1,0
		Chômage avec complément d'entreprise	318	0,4
		Chômeurs âgés	143	0,5
		Soins de proximités (ou difficultés sociales et familiales)	5	0,7
		Total	514	0,5
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	41	1,8
		Période non rémunérée dans l'enseignement	17	0,5
		Vacances jeunes	7	0,3
		Vacances senior	1	0,2
		Soins d'accueil	0	0,1
		Total	616	0,6
		Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR
Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	5			1,4
Total	315			0,8
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	276	0,9
		Activa - réglementation régionale	0	0,0
		Activa START	2	6,3
		Programmes de transition	1	0,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2017)			Nombre	% par rap. au pays	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	SINE	84	0,8	
	Mesures pour travailleurs		91	0,6	
	Mesures de formation	Formation professionnelle		199	0,9
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)		74	0,6
		Autres		38	1,0
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement		2	0,3
		Allocation en compensation de licenciement		10	0,4
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		8	0,5	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	374	0,5	
		Sans allocations	5	0,3	
		Total	378	0,5	
	Crédit-temps	Avec allocations	423	0,4	
		Sans allocations	53	0,4	
		Total	476	0,4	
	Congés thématiques	Avec allocations	236	0,3	
		Sans allocations	10	0,2	
		Assistance médicale	19	0,1	
		Congé parental	226	0,3	
		Congé pour soins palliatifs	1	0,2	
		Total	245	0,3	

(1) Population au 1er janvier 2017 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2016. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2016 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2016 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2016; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2016 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2017 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2016 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. Une phase de transition, durant laquelle l'autorité fédérale (ONEM) continue à exercer provisoirement cette compétence, a par ailleurs été prévue. Dès lors, en vertu du principe de continuité, l'ONEM reste en charge de l'exécution de cette matière et ce, jusqu'à ce que les régions soient en mesure de reprendre effectivement cette compétence. Ce délai n'est pas identique pour chacune des régions. En effet, en 2016, toutes les régions ont repris cette compétence en matière de sanctions pour indisponibilité active ou passive hormis la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS). A partir de janvier 2017, la Région de Bruxelles-Capitale a, elle aussi, repris cette compétence de l'ONEM. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).